



Secrétariat assuré par le
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Point 15 de
l'ordre du jour
Doc. StC 3.17
23 juin 2005

TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT
4 - 5 juillet 2005, Bonn, Allemagne

**Élaboration d'une stratégie de communication pour l'Accord sur
la Conservation des Oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
(AEWA)**

Stratégie de communication de l'AEWA

VERSION DÉFINITIVE RÉVISÉE

Novembre 2004

Rapport préparé par :

Gwen van Boven
SPAN Consultants
Bezuidenhoutseweg 1
2594 AB La Haye
Pays-Bas
vanboven@span.nl



Table des matières

1. INTRODUCTION	3
1.1. Données générales	3
1.2 Cadre institutionnel	3
1.3. Situation actuelle	4
2. PHASE D’EVALUATION	6
2.1. Étude documentaire	6
2.2. Enquête Quick Scan	6
2.3. Capacité de communication	7
3. STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR L’AEWA	9
3.1. Introduction	9
3.2. Acteurs	12
3.3. Objectifs, résultats souhaités et activités	13
4. STRATEGIE DE FINANCEMENT	22
5. PROCEDURE DE CONTROLE	22
6. PLAN D’ACTION DE LA COMMUNICATION	23
7. LISTE DES ABREVIATIONS	24



1. Introduction

1.1. Données générales

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) est l'un des premiers accords internationaux s'occupant de la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs au niveau des itinéraires de migration. En cela, l'AEWA occupe un créneau particulier parmi toutes les conventions internationales qui se chargent de questions de conservation limitées à un habitat ou une espèce (ou groupe d'espèces) spécifique, ou bien encore à une région restreinte.

La conservation des itinéraires de migration ne peut se faire que grâce à la coopération transfrontalière, exigeant la mise en place d'un partenariat actif entre les pays et les régions.

La zone géographique de l'AEWA, qui englobe l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie centrale, comprend 117 États de l'aire de répartition. L'Accord couvre 235 espèces d'oiseaux d'eau qui dépendent écologiquement des zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel, incluant de nombreuses espèces de pélicans, de hérons, de flamants roses, de cygnes, d'oies, de canards, d'échassiers, de mouettes et de sternes.

1.2 Cadre institutionnel

L'AEWA est un traité international indépendant qui a été développé en tant qu'Accord environnemental multilatéral conclu sous la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS). La CMS est une convention parapluie qui met en place des Accords environnementaux multilatéraux et des Protocoles d'accord pour soutenir sa mise en œuvre. Outre l'AEWA, les autres Accords environnementaux multilatéraux conclus sous la CMS comptent l'EUROBATS, l'ACCOBAMS et l'ASCOBANS¹.

L'AEWA est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1999 lorsque 7 États d'Afrique et 7 États d'Eurasie l'ont ratifié. Les Pays-Bas, qui ont pris l'initiative de développer cet accord, ont offert lors de la réunion de négociation (destinée à l'adoption du texte de l'Accord et du Plan d'Action) d'accueillir la première session de la Réunion des Parties (MOP1). Ils ont également proposé d'agir en qualité de dépositaire et d'assurer à leurs frais le Secrétariat intérimaire de l'Accord jusqu'à l'entrée en vigueur de ce dernier.

Lors de la MOP1, qui s'est tenue en Afrique du Sud en novembre 1999, il a été décidé de mettre en place un Secrétariat permanent et de l'intégrer au PNUE. Le Secrétariat de l'AEWA est ainsi administré par ce dernier et dépend du siège du PNUE établi à Nairobi. Pour des raisons administratives et afin de réduire les frais, le Secrétariat partage ses bureaux (installés dans les locaux des Nations Unies) avec le Secrétariat de la CMS, sa convention mère et deux autres accords affiliés, l'EUROBATS et l'ASCOBANS. Bénéficiant de l'hospitalité de la

¹ EUROBATS : Accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe (entré en vigueur en 1994), ASCOBANS : Accord relatif à la conservation de petits cétacés en Mers du Nord et Baltique (1994), et ACCOBAMS : Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (2001).



République fédérale d'Allemagne, il se charge donc à Bonn de l'application quotidienne de l'Accord, où il est établi depuis le 17 juillet 2000.

En 1999, il a été décidé lors de la première session de la Réunion des Parties (MOP1) qu'un *Comité technique*, se réunissant une fois par an, se chargerait des activités générales de mise en œuvre de l'Accord.

Lors de la MOP 2, en 2002, les Parties ont décidé qu'en plus du Comité technique, il était nécessaire de créer un *Comité permanent*, qui se concentrerait sur les questions administratives et budgétaires. Ce Comité se réunit vers la fin de chaque année. Sa première réunion s'est tenue en novembre 2003. Le Comité permanent comprend 7 membres. Il invite les principales ONG à participer à ses réunions à titre d'observateurs.

1.3. Situation actuelle

L'AEWA a clôturé sa deuxième session de la Réunion des Parties en septembre 2002. Jusqu'à présent, le Secrétariat s'est consacré au recrutement d'États de l'aire de répartition désirant devenir Parties contractantes à l'Accord. Il a accompli cette mission avec succès. L'AEWA, qui s'est rapidement développé depuis sa conception, est reconnu comme un Accord pratique et utile le long de tous les itinéraires de migration. Au moment de la rédaction de ce document (novembre 2004), 48 des 117 États de l'aire de répartition sont devenus Parties contractantes et de nombreux autres ont bien avancé dans le processus d'adhésion.

Orientation future

Dans la perspective de la MOP3 qui aura lieu en 2005, le Secrétariat a toujours comme objectif prioritaire de stimuler l'extension de l'Accord. L'AEWA étant un accord récent, le Secrétariat considère à l'heure actuelle que la visibilité de l'Accord représente une priorité. Ceci afin d'atteindre deux objectifs essentiels :

- « 1. *Le recrutement d'États de l'aire de répartition pour qu'ils deviennent Parties contractantes à l'AEWA*
2. *La reconnaissance du rôle de l'AEWA dans la conservation des populations d'oiseaux d'eau migrants, de sa position unique au sein des autres conventions liées à la biodiversité et de son approche unique par espèce au niveau de l'itinéraire de migration.* »

Le Secrétariat prévoit que cette orientation changera, passant de la promotion de l'Accord à sa mise en œuvre lorsque 50 % des 117 États de l'aire de répartition seront devenus Parties contractantes, ce qui pourrait devenir réalité juste avant la MOP3

Parallèlement, l'enquête Quick Scan réalisée pour aider à préparer cette stratégie a montré que les Parties contractantes et les partenaires de l'AEWA ne partageaient pas tous la même idée sur cette orientation à prendre. Une majorité des répondants pensaient que le Secrétariat devait se concentrer ou bien sur la mise en œuvre de l'Accord ou bien à la fois sur le recrutement et la mise en œuvre. Une promotion stratégique des succès remportés devrait en principe stimuler d'autres États de l'aire de répartition à adhérer à l'Accord. Le recrutement ira alors de soi.



Un terrain d'entente peut être trouvé en réorientant les efforts vers une combinaison de recrutement et de mise en œuvre, qui est par conséquent la base de cette stratégie pour les années à venir.

Rôle de la Communication

L'Article III du texte de l'AEWA² (Mesures générales de conservation) stipule au paragraphe 2.j. que pour conserver les oiseaux d'eau migrateurs, les Parties doivent : « (j) élaborer et poursuivre des programmes pour susciter une meilleure compréhension des problèmes généraux de conservation des oiseaux d'eau migrateurs ainsi que des objectifs particuliers et des dispositions du présent Accord. »

Un Plan d'action joint à l'Accord en Annexe 3 stipule au Chapitre 6 (Éducation et information) que :

« 6.1 Les Parties, lorsque cela s'avère nécessaire, mettent en place des programmes de formation pour faire en sorte que le personnel chargé de l'application du Plan d'action ait des connaissances suffisantes pour l'appliquer efficacement. »

6.2 Les Parties coopèrent entre elles et avec le Secrétariat de l'Accord afin d'élaborer des programmes de formation et d'échanger la documentation disponible.

6.3 Les Parties s'efforcent d'élaborer des programmes, des documents et des mécanismes d'information pour mieux faire prendre conscience au public en général des objectifs, des dispositions et du contenu du Plan d'action. À cet égard, une attention particulière doit être accordée aux personnes vivant à l'intérieur et autour des zones humides importantes, aux utilisateurs de ces zones (chasseurs, pêcheurs, touristes, etc.), aux autorités locales et aux autres décideurs.

6.4 Les Parties s'efforcent de lancer des campagnes spécifiques de sensibilisation du public pour la conservation des populations figurant au Tableau 1. »

Une stratégie de communication destinée au Secrétariat de l'AEWA peut aider à prendre en main des points d'attention susmentionnés, à augmenter la compréhension des différents intérêts et à mieux répondre aux souhaits des différents acteurs et finalement à accroître l'efficacité de l'Accord en tant que tel. Une communication efficace peut également aider le Secrétariat à faire converger davantage l'attention vers le changement d'orientation proposé plus haut.

Cette stratégie permettra de placer dans leur contexte les efforts de communication actuels du Secrétariat et d'utiliser stratégiquement les ressources humaines et financières limitées dont il dispose pour cette tâche. La stratégie s'articule autour des objectifs suivants : faire connaître clairement le rôle de facilitateur du Secrétariat dans ce processus ainsi que ses implications pour les Parties contractantes et les autres partenaires.

² Pour le texte intégral de l'Accord, voir : www.unep-aewa.org/fr/agree.htm



2. Phase d'évaluation

Une stratégie de communication est source de conseils sur les méthodes à suivre et les activités à entreprendre pour une communication optimale étayant la gestion de l'AEWA. En vue de la pertinence de ces conseils, la stratégie doit se fonder sur des informations solides en ce qui concerne les activités de communication passées et actuelles, la capacité de communication, les perceptions, les niveaux de connaissance et les attitudes, les obstacles et les possibilités.

2.1. Étude documentaire

À titre de préparation, une étude a été réalisée sur l'AEWA, son historique et la documentation s'y rapportant. Une visite a été rendue au Secrétariat de l'AEWA à Bonn afin d'interviewer les membres de son personnel, ainsi que ceux de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), de l'EUROBATS et de l'ASCOBANS. Wetlands International, contacté à propos du projet FEM sur l'itinéraire de migration, a communiqué une première version de proposition de projet.

Parmi les documents consultés, certains se sont révélés particulièrement utiles pour la préparation de cette stratégie de communication ou bien encore pour sa mise en œuvre. Il s'agit des documents concernant la proposition du projet FEM, de la Stratégie de communication de la CMS (avant-projet 2003), du rapport de la CMS sur le développement des accords régionaux (2001) ainsi que des Lignes directrices du PNUE relatives aux sites Internet et la stratégie de publication du PNUE.

2.2. Enquête Quick Scan

Le Secrétariat et les Parties contractantes s'attendent à ce que l'accession à l'Accord, et par conséquent également sa mise en œuvre, soient sources de certains avantages. Leurs attentes sont-elles les mêmes ? Les approches et les résultats sont-ils communiqués de façon claire et efficace ? Afin de répondre à ces questions et d'apporter des intrants à une stratégie de communication pour l'Accord, une enquête Quick Scan a été réalisée en 2003 auprès des Parties contractantes, des États de l'aire de répartition et des organisations concernées, sur leur perception de l'AEWA, de sa fonction et de ses avantages, des obstacles gênant sa mise en œuvre et sur ses méthodes de communication. Les résultats de ce Quick Scan ont été présentés à Bonn en novembre 2003 lors de la réunion du Comité permanent, afin d'y intégrer les réactions de ce dernier.

L'enquête Quick Scan s'est appuyée à la fois sur un questionnaire et sur des interviews partiellement structurées. Deux types de questionnaire ont été mis au point. La version destinée aux Parties contractantes, envoyée aux correspondants de l'AEWA dans 47 pays³, s'articulait autour de l'adhésion à l'Accord, la mise en œuvre de l'AEWA et la Communication. L'autre version, envoyée aux représentants des 70 États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore Parties contractantes à l'Accord, traitait de l'adhésion et de la communication. Outre ces questionnaires, un certain nombre de représentants des États de l'aire de répartition et des organisations concernées ont été interviewés afin d'obtenir des informations plus approfondies. Ces interviews, qui étaient partiellement structurées, ont été

³ Pour les besoins de l'enquête Quick Scan, les 43 (à l'époque) Parties contractantes et les 4 signataires ont été regroupés, le processus de ratification étant bien avancé.



conduites en personne ou par téléphone. Un rapport intégral de cette enquête se trouve sur le site de l'AEWA : www.unep-awea.org⁴.

2.3. Capacité de communication

La capacité de communication déterminera la portée de la mise en œuvre de la stratégie de communication. Cette capacité peut être évaluée en termes de ressources humaines, de compétences techniques et de ressources financières.

Compétences techniques

La nécessité d'une stratégie de communication pour permettre un fonctionnement efficace de l'AEWA est suffisamment connue et comprise. Bien que limitée, une part structurelle du budget annuel est affectée aux activités de communication. Le poste d'agent d'information/ de communication n'étant pas encore pourvu, le Secrétariat a également consacré un temps considérable à ces activités. Le Secrétariat n'est pas seul derrière ces efforts qui sont également appréciés et jugés importants par les Parties. Toutefois, avec la croissance de l'Accord et l'accroissement correspondant des activités de communication, les exigences techniques sont devenues telles que cette capacité n'est plus suffisante.

Les activités de communication actuelles se concentrent autour de la diffusion d'informations sur l'AEWA et ses progrès auprès des acteurs concernés. Ces activités se déroulent principalement sous la forme de diffusion de l'information selon un schéma expéditeur-destinataire qui laisse peu de place pour les réactions et l'interaction. Elles sont centrées autour de matériels imprimés (bulletins, affiches, brochure et comptes rendus des réunions).

Ressources humaines

Le Secrétariat emploie actuellement un collaborateur technique professionnel (le Secrétaire exécutif) et une collaboratrice technique (l'Assistante administrative). À compter du 16 août 2004, un agent technique supplémentaire (le Collaborateur technique adjoint) entrera en fonction. Une procédure est en cours en vue du recrutement d'un Administrateur stagiaire (JPO) qui devrait se charger de la gestion de l'information. Ces dernières années, plusieurs contrats de courte durée ont permis la réalisation de matériel d'information spécifique tels que les numéros spéciaux du bulletin et l'exposition. Il existe à l'heure actuelle une capacité structurelle limitée au sein du Secrétariat pour produire et gérer le matériel de communication, ainsi que pour assurer la représentation de l'Accord dans des réunions et des forums importants.

Les institutions partenaires disposent d'une expertise considérable dont on fait, à l'heure actuelle, un usage limité. Le PNUE comprend plusieurs divisions qui pourraient aider le Secrétariat de l'AEWA dans ses activités de communication, bien que ceci puisse avoir des conséquences financières que ne prévoit pas le budget alloué. Ramsar dispose d'un réseau et d'un site Web qui pourraient être également utilisés pour aider l'AEWA. Le futur projet FEM relatif aux itinéraires de migration, qui prévoit des activités de communication incluant l'AEWA, peut être considéré comme un partenaire important au cours des années à venir dans la mise en œuvre des activités de communication.

Ressources financières

⁴ Le rapport intégral de ce Quick Scan a été mis à la disposition du Comité technique sous forme du document TC/Inf. 5.4 (2004) et peut être consulté à l'adresse suivante <http://www.unep-awea.org/eng/TC%20MEETINGS/TC5docs/TC5.htm>.



Le matériel d'information actuel est financé par le prochain budget approuvé par la MOP. L'élaboration de la stratégie de communication et les recherches préparatoires ont été financées par une contribution volontaire versée par l'une des Parties contractantes. La mise en œuvre de la stratégie sera soumise à l'approbation de la MOP3.



3. Stratégie de communication pour l'AEWA

3.1. Introduction

Au cœur de la conservation des itinéraires de migration se trouve la collaboration et la coopération des parties prenantes tout au long de ces itinéraires. Qu'il s'agisse de coopération bilatérale pour protéger un habitat spécifique, de coopération axée sur des parties d'itinéraires utilisées par une seule espèce ou bien d'accords politiques internationaux entre de nombreux pays, un des éléments clés d'une coopération fructueuse est la possibilité de partager ou d'échanger relativement facilement les informations, les ressources et les expériences pour contribuer à la gestion et au planning.

Cette coopération ne s'impose pas seulement entre les pays situés le long des itinéraires de migration Afrique-Eurasie, il s'agit aussi d'une condition indispensable à une mise en œuvre performante et efficace de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Asie (AEWA). Les organes officiels de l'AEWA, à savoir le Secrétariat situé à Bonn, le Comité permanent et le Comité technique, constituent ensemble le mécanisme et la structure spécifiquement conçus pour contribuer à la conservation des itinéraires de migration grâce à la coopération entre les États de l'aire de répartition.

Cette stratégie de communication a été formulée afin d'aider le Secrétariat de l'AEWA à communiquer à la fois dans le cadre de ses structures officielles et entre ses États membres. Elle a été conçue pour être l'un des instruments du *Secrétariat lui permettant de favoriser le rapprochement des partenaires de l'Accord afin qu'ils coopèrent de manière efficace en vue de leur objectif commun de la conservation des oiseaux d'eau tout au long des itinéraires de migration d'Afrique-Eurasie.*

Ce que cette stratégie ne fera pas

L'AEWA est un Accord international relativement récent qui s'est rapidement développé dans ses premières années d'existence. Il possède un petit Secrétariat manquant de personnel et disposant d'une marge de manœuvre budgétaire très réduite. En même temps, il est intégré dans un cadre international comptant de nombreux partenaires et parties, qui sont actifs dans la communication en faveur de la conservation des zones humides et des oiseaux d'eau (Encadré 1).

Cette stratégie ne veut pas répéter ce que les autres font ou projettent de faire au cours des prochaines années. Cette stratégie de communication définira des priorités pour le Secrétariat de l'AEWA, identifiera quels éléments de la liste de souhaits de l'AEWA en matière de communication sont déjà couverts par d'autres et de quelle façon le Secrétariat pourrait soutenir des initiatives réalisées par des tiers.

Objectif prioritaire : une araignée au centre de la toile

Conformément à ce qui a été mentionné plus haut, cette stratégie de communication aidera le Secrétariat de l'AEWA à se concentrer sur sa *mission de facilitateur* et à redéfinir son rôle d'araignée au centre de la toile de la conservation des itinéraires de migration. Elle invite instamment le Secrétariat à identifier des partenaires, à encourager ceux qui parmi eux sont les ambassadeurs de l'AEWA, à se faire connaître par le biais d'intermédiaires et à déléguer des tâches à ceux qui se trouvent en bonne position pour les réaliser.



Pour le Secrétariat de l'AEWA, la stratégie de communication vise à entamer, faciliter et soutenir la communication en améliorant la coopération entre ses organes officiels et ses parties contractantes dans leurs efforts de mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique-Eurasie.



ENCADRÉ 1 : LES PARTENAIRES DE LA COMMUNICATION

En tant que convention, l'AEWA dispose d'un grand nombre de Parties contractantes et de partenaires dans le cadre de la conservation des voies de migration. Le présent encadré énumère les principaux partenaires de l'AEWA, dont une brève description est présentée à l'Annexe 1, ainsi que leur rôle (éventuel) dans la communication de l'Accord.

La Convention sur les espèces migratrices
La Convention de Ramsar sur les zones humides
La Convention sur la diversité biologique
La CITES
La Convention de Berne
La Conservation de la flore et de la faune arctiques
Les Nations Unies
L'Union européenne
Le Conseil européen
Wetlands International
Birdlife International
Le CIC
L'OMPO
L'UICN
Les Parties contractantes

Messages

Grâce à sa stratégie de communication, le Secrétariat de l'AEWA aimerait faire passer les messages suivants (*les principaux groupes-cibles visés sont indiqués entre parenthèses*) :

« Les oiseaux d'eau migrateurs font partie de la biodiversité mondiale. Leur conservation dépend d'une coopération internationale, requérant un partenariat intensif entre des organisations, des pays et des régions. »

(États de l'aire de répartition et Parties contractantes, organisations partenaires et grand public)

« L'AEWA est un accord unique du fait de son approche intégrale de la conservation des oiseaux migrateurs le long des itinéraires de migration internationaux et transfrontaliers. »

(États de l'aire de répartition)

« Plus nombreux seront les États de l'aire de répartition qui deviendront membres de l'AEWA, plus l'Accord sera efficace. Les résultats de conservation offrent aux pays des preuves convaincantes qui les incitent à devenir et rester des Parties contractantes actives. La principale activité du Secrétariat de l'AEWA associe le recrutement de nouvelles Parties à l'Accord et la mise en œuvre de ce dernier. »

(États de l'aire de répartition et Parties contractantes)

« Un Accord est aussi fort que son maillon le plus faible. L'AEWA est un accord international qui tire sa force de la coopération et de l'établissement de partenariats. L'AEWA est aussi active que le sont ses Parties. »

(Parties contractantes)

« Son rôle étant d'aider les Parties contractantes à l'AEWA à se retrouver et à développer des partenariats (régionaux) visant à la conservation des oiseaux migrateurs, le Secrétariat de l'AEWA fonctionne comme une araignée au centre de sa toile. Le Secrétariat apprécie



grandement la fonction d'ambassadeurs des partenaires qui aident à la promotion de l'AEWA. » (Parties contractantes)

« La mise en œuvre structurelle et efficace du support de la communication améliorera l'efficacité de la gestion et représente donc un investissement utile que l'AEWA doit poursuivre et que la MOP doit soutenir. La stratégie de communication de l'AEWA exige un financement structurel. »

(Parties contractantes, donateurs)

ENCADRÉ 2 : LES MESSAGES DE L'AEWA EN BREF

Les phrases et les mots clés qui suivent, caractérisant l'AEWA, constitueront la base des messages de communication de l'Accord :

1. Une coopération internationale
2. Une approche intégrale unique
3. Plus nombreux seront les États de l'aire de répartition à devenir membres, plus l'AEWA sera efficace. La principale activité associée recrutement et mise en œuvre
4. L'AEWA est aussi active que ses Parties
5. "Une araignée au centre de sa toile"
6. La communication : un investissement utile

3.2. Acteurs

Comme l'indiquent les propos précédents, la stratégie de communication de l'AEWA ne se concentrera pas uniquement sur la diffusion de l'information mais également sur la coopération stratégique et l'établissement de partenariats à différents niveaux, à savoir parmi les organismes officiels de l'AEWA et les Parties contractantes, entre les Parties contractantes et les organes décisionnels de l'AEWA, entre l'AEWA et le PNUE, et parmi les acteurs concernés au sein des Parties contractantes, notamment les ONG (voir Encadré 1).

Rôles

La priorité donnée à la coopération a des conséquences pour les différents rôles à jouer à différents moments par les Parties. Selon les circonstances, les exigences et les objectifs, une seule et même Partie peut jouer alternativement le rôle de partenaire à part entière, d'ambassadeur de l'AEWA ou bien d'intermédiaire du Secrétariat. Dans un autre contexte, la même Partie pourra être un groupe cible pour le Secrétariat ou bien encore l'exécutant d'une activité donnée.

Il faudra donc pour chaque activité définir le rôle de chaque acteur et en convenir.

Les acteurs clés sont les organes officiels de l'AEWA, à savoir le Secrétariat, le Comité technique et le Comité permanent. Les Parties contractantes de l'AEWA, leurs correspondants officiels et les ministères responsables au plan national représentent également des acteurs importants. Les ONG internationales et les Conventions associées à l'Accord jouent elles aussi un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'AEWA. Un autre groupe à ne pas négliger sont les donateurs potentiels, qu'ils soient petits ou grands, permanents ou occasionnels. Les

aides financières actuelles et passées proviennent de partenaires mentionnés dans l'encadré 1 et le Secrétariat continuera à faire appel à eux pour cette stratégie.

Tous les acteurs évoqués précédemment peuvent jouer le rôle de partenaire, d'ambassadeur de l'AEWA ou même d'intermédiaire. Ils peuvent également faire office d'exécutants des activités ou encore être les groupes cibles des efforts de communication de l'AEWA.

Les groupes cibles clés comprennent les États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore devenus parties contractantes. L'AEWA a pour objectif d'inciter ces États de l'aire de répartition à devenir ses partenaires. Le recrutement en soi demeure l'un des objectifs majeurs pour les années à venir.

Au niveau des pays, ce sont d'autres acteurs qui sont utiles pour l'exécution des activités et des obligations liées à l'AEWA. Il peut s'agir de fonctionnaires autres que le Correspondant officiel, d'autres ministères, d'ONG nationales, d'organisations ou de NGO locales ou encore (de groupes) d'utilisateurs finals locaux. Ces groupes peuvent être aussi bien groupes cibles qu'exécutants ou même partenaires, mais dans l'optique du Secrétariat, toujours par le biais d'autres partenaires qui font office d'intermédiaires du Secrétariat.

3.3. Objectifs, résultats souhaités et activités

Les objectifs de la communication ont été formulés après consultation des clients et des parties prenantes⁵. Les principales conclusions s'articulent autour de quatre axes :

1. La communication interne entre les organes dirigeants officiels de l'AEWA peut être améliorée.
2. Les possibilités de coopération internationale pour la conservation des oiseaux d'eau doivent être mieux explorées et leur financement assuré. Le Secrétariat de l'AEWA devrait y contribuer en améliorant la communication externe.
3. Si le Secrétariat souhaite encourager les Parties contractantes à entreprendre des actions plus poussées, la capacité de communication (entre les Parties contractantes ainsi qu'entre le Secrétariat, les organes officiels de l'AEWA et les Parties contractantes) doit être renforcée.
4. La valeur ajoutée de l'AEWA ainsi que ses objectifs devraient être mieux connus et mieux compris.

Ces quatre axes ont été directement traduits en quatre objectifs de communication pour l'AEWA. Pour atteindre ces derniers, les résultats et activités souhaités ont été décrits, associés et élaborés dans les paragraphes suivants.

⁵ Les résultats de l'enquête ont été rassemblés dans le rapport de l'AEWA intitulé : « Élaboration d'une stratégie de communication pour l'Accord sur la Conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Asie (AEWA). Enquête Quick Scan – Analyse des résultats ». (Janvier 2004). Ce rapport peut être consulté sur le site Web de l'AEWA : www.unep-awea.org.



Objectif 1 : Stimuler et accroître une communication interne efficace et les échanges entre les organes officiels de l'AEWA

Cet objectif se concentre sur *les processus de communication interne* entre les organes officiels de l'AEWA.

L'enquête Quick Scan a révélé le besoin d'étudier comment le Secrétariat pourrait optimiser le fonctionnement des organes décisionnels de l'Accord en améliorant la communication et les échanges entre ces organes. Entre les réunions, les échanges entre les membres sont rares et la représentation régionale ne semble pas être très efficace. En soutenant la communication, le Secrétariat pourrait faciliter les échanges entre le Secrétariat, le Comité technique, le Comité permanent et les Correspondants, stimuler les échanges entre les réunions et parvenir à une représentation véritablement régionale lors des réunions (MOP, réunions du TC, etc.).

Cet objectif est une condition préalable pour répondre efficacement aux besoins simultanés de recrutement et de mise en œuvre de l'Accord (voir par. 1.3). Après des années passées essentiellement à œuvrer au recrutement de nouvelles Parties contractantes parmi les États de l'aire de répartition, il semble que ces derniers seront davantage incités à adhérer à l'AEWA lorsque sa mise en œuvre commencera à afficher des résultats tangibles. Une communication efficace entre les organes officiels de l'AEWA des résultats de la mise en œuvre de l'Accord facilitera le recrutement.

Résultat souhaité n°1 : l'amélioration de la qualité et de la fréquence de la communication interne et des échanges entre les organes décisionnels officiels de l'AEWA

Activité 1.1. Accroître l'interactivité durant les réunions

La qualité des discussions durant les réunions officielles, la participation de ceux qui prennent part aux discussions ainsi que leur engagement à suivre les résultats des réunions se trouveront renforcés si l'interactivité des réunions l'est également.

Sans modifier les règlements officiels régissant les réunions des Parties contractantes, du Comité permanent et du Comité technique, des mesures peuvent être mises en œuvre afin d'améliorer l'interactivité.

- Engager un assistant professionnel pour conduire les discussions et inviter toutes les personnes présentes à participer
- Organiser des sessions thématiques ou régionales se rapportant à la séance plénière. Les sujets discutés au cours de ces sessions peuvent évoluer et changer par réunion. Les sujets ne devront pas être seulement techniques mais traiteront de questions ayant trait à la communication, aux échanges et à la coopération.
- Présenter le rapport de ces discussions en séance plénière et sur le site Web.
- Mettre au point un document de travail sur le fonctionnement de l'AEWA qui servira de base à la discussion au sein des Parties, invitant celles-ci à réfléchir sur la façon de susciter l'étude critique qui conduira à l'amélioration du fonctionnement de l'AEWA.



Activité 1.2. Accroître l'interactivité entre les réunions

L'enthousiasme que l'on note pendant les réunions diminue souvent entre ces dernières une fois que chacun est rentré chez soi. Cette situation fait que les informations ne sont pas effectivement partagées au niveau de la région et que les développements au niveau national ne sont pas rapportés aux participants aux réunions. Les gens arrivent souvent aux réunions mal préparés et avant que des décisions ne puissent être prises, on perd un temps précieux à mettre tout le monde au courant.

- Présenter un rapport des réunions sur le site Web, y compris les prises de décision, les réunions futures et les discussions ayant eu lieu au cours des réunions thématiques en petits groupes (voir activité 1.1.)
- Laisser la place sur le site Web aux groupes de discussion thématique/régionale (voir activité 4.1. et 4.3.)
- Organiser une réunion de coordination annuelle qui regroupera le Secrétaire exécutif, le Président et le Vice-président du Comité permanent et du Comité technique (5 participants) entre les réunions du StC et du TC, et en afficher le compte rendu sur le site Web et dans le bulletin pour l'information des Parties.

Activité 1.3. Évaluation de la représentation régionale au sein des organes officiels de l'AEWA

Il est impossible pour le Secrétariat de l'AEWA de communiquer régulièrement avec toutes les Parties séparément. Une fonction importante de la communication interne entre le Secrétariat et les organes officiels de l'AEWA est l'attribution à ces organes d'un rôle d'intermédiaire entre le Secrétariat et les Parties.

C'est pourquoi l'AEWA a recours à une forme de représentation régionale au sein de ses organes décisionnels. Nous attendons des membres du TC et du StC qu'ils préparent les rapports régionaux et les présentent lors de leurs réunions respectives. Toutefois, la véritable fonction des représentants - servir de porte-parole à une région lors des réunions, être au fait des développements, les rapporter à la réunion et être en mesure de retransmettre ensuite à la région les résultats obtenus - n'est pas encore concrétisée. Des améliorations dans ce domaine auraient un impact important sur la communication interne de l'AEWA et sur son fonctionnement général.

- Le Secrétariat doit évaluer le système actuel de représentation régionale, prenant en considération un éventuel système de rotation et la mise en place d'un programme périodique d'évaluation
- Définir le mandat des correspondants régionaux
- Élaborer des lignes directrices pour les correspondants régionaux
- Sur la base des résultats de l'évaluation, augmenter l'efficacité de la consultation dans les régions en sélectionnant si nécessaire de nouveaux correspondants, en créant des mécanismes de réaction sur l'Internet (voir activité 4.1 et 4.3) et en lançant une réunion régionale (voir activité 2.1.).



Objectif 2 : Renforcer et/ou développer les mécanismes existants en vue d'une communication externe et d'une coopération au sein des parties prenantes et entre ces dernières et le Secrétariat de l'AEWA

Contrairement à l'objectif 1, cet objectif se concentre sur *les processus de communication externe* entre les Parties contractantes, les États de l'aire de répartition et les autres parties prenantes de l'AEWA, ainsi qu'entre ces derniers et le Secrétariat de l'AEWA. Ces parties prenantes pourraient de façon croissante jouer le rôle de partenaires, d'intermédiaires et d'ambassadeurs dans le cadre de la stratégie de communication, et à ce titre, améliorer leur coopération.

Un avantage hautement apprécié et l'une des raisons principales d'adhérer à l'AEWA sont les opportunités qu'il offre aux pays de coopérer au niveau international dans le domaine de la conservation des oiseaux d'eau. Les répondants de l'enquête Quick Scan ont le sentiment que cette coopération pourrait être améliorée. Par exemple, afin d'optimiser les avantages de la coopération régionale, des initiatives axées sur les espèces pourraient être élaborées au niveau des pays qui partagent des habitats identiques ou qui fournissent ensemble des ressources importantes pour certaines espèces. Il semble que le Secrétariat pourrait favoriser plus efficacement ce genre d'échanges et de coopération, et communiquer les résultats.

Un second motif derrière cet objectif est le fait que le Secrétariat n'est pas seul quand il s'agit d'appliquer l'Accord et de communiquer à ce sujet. Il s'agit d'un petit Secrétariat disposant d'une capacité limitée pour la communication, surtout en tenant compte du cadre de travail à grande échelle qui comporte des régions, des problèmes, des contraintes et des possibilités très diverses. Le Secrétariat peut améliorer sa capacité de communication en partageant des tâches avec les États de l'aire de répartition et les organisations partenaires, en coopérant davantage avec les autres secrétariats, en faisant davantage usage de la sous-traitance et en utilisant l'aide de bénévoles.

La capacité structurelle et opérationnelle en matière de communication dépend aussi bien du financement que des initiatives. Si la communication doit faire structurellement partie de la mise en œuvre de l'AEWA, il faudra alors cibler des partenaires financiers potentiels et leur fournir des informations.

Résultat souhaité n°2 : Rendre opérationnels les mécanismes visant à une communication externe et à une coopération efficaces au sein des parties prenantes et entre ces dernières et le Secrétariat de l'AEWA

Activité 2.1. Réunion régionale des parties

De nombreux répondants de l'enquête Quick Scan ont indiqué que pour assurer une mise en œuvre réellement effective de l'AEWA, des processus régionaux d'échange et de coopération sont nécessaires. Le Secrétariat pourrait aider à la mise en route de ce processus, après quoi les parties concernées pourraient reprendre l'initiative.

- Le Secrétariat devra démarrer et organiser un atelier/réunion des correspondants régionaux de l'AEWA, tout particulièrement dans les régions où la base institutionnelle de la mise en œuvre de l'AEWA est fragile du fait du manque de ressources et/ou d'expérience (ces régions prioritaires sont à définir, mais il pourrait s'agir des régions africaines, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale).



- Cette réunion sera une session de travail au cours de laquelle un plan d’action régional relatif à la coopération sera produit, qui comprendra au moins un projet spécifique et qui pourra inclure des accords bilatéraux ou sous-régionaux sur la coopération.
- La réunion choisira également des correspondants chargés de la communication et produira un Plan d’action relatif aux activités de communication (voir activités 3.1. et 3.2.).
- La réunion décidera ensuite des activités de suivi à démarrer dans la région et devant être réalisées par cette dernière, y compris des réunions (annuelles) régionales. Le rôle du Secrétariat se réduira dès que la région prendra la responsabilité de ces initiatives.
- Un point important de l’ordre du jour sera le financement des activités dans la région. A cette fin, il faudra chercher des partenaires régionaux ainsi que des sources structurelles internationales de financement.
- Le Secrétariat pourra profiter du fait que les personnes concernées sont réunies pour les interviewer et mener une enquête rapide (Quick Scan) sur l’évolution des différents points (et en donner un feedback sur le site Web et dans le bulletin).

Activité 2.2. Centres d’échange d’informations sur l’AEWA

En plus des Réunions régionales des Parties, des centres régionaux d’échange d’informations sur l’AEWA aideraient et encourageraient même les Parties, les autres États de l’aire de répartition et organisations, à entrer en contact les uns avec les autres et ainsi à faciliter la coopération. Ces centres pourraient avoir une forme physique ou virtuelle (Internet), en fonction des besoins et des possibilités de chaque région.

- Avec l’aide des représentants régionaux, le Secrétariat examinera la possibilité de mettre en place des centres d’échange d’informations sur l’AEWA.
- Les Parties contractantes peuvent se porter volontaires pour accueillir un centre dans leur région.
- Les centres pourraient jouer un rôle dans le suivi de l’activité 2.1.
- Les centres pourraient aider les représentants régionaux à remplir leur fonction dans le cadre de la communication interne entre les organes officiels de l’AEWA (activité 1.3).

Activité 2.3. Engager des ambassadeurs pour stimuler les autres États de l’aire de répartition à devenir Parties contractantes

Pour cibler les États de l’aire de répartition qui ne sont pas encore Parties contractantes, le Secrétariat a commencé ces dernières années à engager des ambassadeurs de l’AEWA : il s’agit d’organisations qui aident au recrutement de nouvelles Parties contractantes. Un usage plus intensif des ambassadeurs pourrait être fait et ces derniers pourraient être recherchés non seulement au sein d’organisations mais aussi parmi les Parties contractantes étant désireuses de convaincre d’autres États (voisins) de l’aire de répartition et possédant suffisamment de compétences et de crédibilité pour ce faire. Ceci présente en outre l’avantage d’une participation croissante des Parties contractantes aux affaires de l’AEWA. De plus, les pays peuvent se montrer particulièrement sensibles à une demande d’adhésion faite par un pays voisin.

- Le Secrétariat identifiera les Parties contractantes et les organisations partenaires susceptibles d’assurer la fonction d’ambassadeur de l’AEWA
- Un budget sera réservé pour les frais de déplacement liés à la fonction d’ambassadeur des pays qui sont désireux de jouer un rôle dans ce cadre mais ne peuvent pas se permettre de dépenses supplémentaires.



Objectif 3 : Élaborer une capacité régionale de communication

La décision de renforcer le rôle de facilitateur – « d'araignée au centre de sa toile »- du Secrétariat implique de la part des Parties contractantes et d'autres parties une participation plus active aux activités de mise en œuvre de la communication dans les régions. Pour ce faire, le renforcement de la capacité de communication au sein de ces Parties s'impose également. Comme le Secrétariat ne dispose pas des ressources permettant la mise en place d'un programme étendu de renforcement des capacités, il est proposé de mettre en œuvre une série de programmes régionaux de Formation de formateurs. Une formation de 5 jours destinée à un groupe de représentants nationaux sera organisée dans chaque région. A l'issue de cette formation, ils seront en mesure de :

- Préparer une stratégie de communication
- Planifier, gérer et mettre en œuvre une activité ou un projet de communication
- Former d'autres responsables de leur pays afin qu'ils acquièrent ces mêmes compétences et constituent un groupe national de spécialistes de la communication.
- Les groupes nationaux de spécialistes de la communication peuvent œuvrer à la sensibilisation à l'AEWA au niveau national.

Résultat souhaité n° 3 : Renforcer la capacité régionale de communication

Activité 3.1. Formation des formateurs au niveau régional

La méthode de Formation des formateurs (FdF) prévoit un rôle actif de la part du Secrétariat dans cette formation qui permettra de mettre en place des noyaux régionaux de spécialistes de la communication. Chaque formateur devra ensuite être capable de former d'autres collaborateurs dans son propre pays.

- Engager un consultant chargé de diriger la formation dans chaque région
- Rédiger un manuel / outil de formation pour les participants

Activité 3.2. Faciliter le suivi de la FdF au niveau national

L'objectif de l'approche régionale de Formation des formateurs est de rendre les participants apte à diriger des formations similaires au niveau national, afin de créer des groupes nationaux de communicateurs spécialisés. Pour faciliter le suivi, il faudrait fournir aux formateurs nouvellement formés les outils leur permettant de mener eux-mêmes cette formation tout en restant en contact avec les autres participants afin d'échanger les expériences acquises et de mettre en place un réseau actif de spécialistes de la communication.

- Engager un consultant qui réalisera un manuel destiné aux participants
- Démarrer un e-Groupe de travail (constitué de participants) chargé de la Communication, de l'Éducation et de la Sensibilisation du Public (CESP) sur le site Web de l'AEWA, avec liens avec les sites Web des centres régionaux d'échange d'informations (activité 2.2).

Il est aussi conseillé à ce niveau d'élaborer un Plan d'action commun avec le projet FEM relatif aux voies de migration.



Objectif 4 : augmenter la sensibilisation à l'AEWA, la connaissance de sa valeur ajoutée et de ses objectifs

Le Secrétariat tout comme les Parties contractantes rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre de l'AEWA, difficultés qui sont liées à la compréhension de cet Accord et des concepts qui le sous-tendent. Les pays ont indiqué qu'ils n'avaient (n'ont) pas une idée suffisamment claire de ce que représente exactement l'AEWA, ni de ses objectifs et de ses réalisations. Bien que le matériel actuel de communication soit conçu pour répondre à ce problème, les résultats de l'enquête Quick Scan montrent que l'un des rôles de la communication est d'augmenter la connaissance et la compréhension de l'AEWA.

Les États de l'aire de répartition indiquent dans l'enquête Quick Scan l'existence d'obstacles retardant ou empêchant leur accession à l'AEWA qui pourraient être pris en main par le biais de la communication. Outre des connaissances limitées, « l'abondance de Conventions » forme une barrière supplémentaire. Dans l'arène des conventions internationales, certains pays perçoivent l'AEWA comme « encore un autre Accord » sans voir suffisamment l'avantage d'y adhérer. Il existe un autre défi à relever sur le plan de la communication consistant à promouvoir plus clairement la valeur ajoutée de l'AEWA et à faire connaître davantage les succès remportés. Davantage de lignes directrices et de conseils sont également jugés nécessaires au niveau du processus d'accession.

Résultat souhaité n°4 : augmenter la sensibilisation à l'AEWA, la connaissance de sa valeur ajoutée et de ses objectifs

Activité 4.1. Améliorer et entretenir le site Web de l'AEWA

Un site Web fonctionnel et attrayant semble absolument indispensable pour l'AEWA, puisqu'il s'agit d'un accord ayant une très grande portée et une capacité limitée pour servir toute son aire de répartition. À l'heure actuelle, le site ne répond pas vraiment aux attentes d'un Internaute exigeant. Il est difficile à trouver et la navigation est complexe. Il devrait être plus attractif, d'un usage plus convivial, plus à jour et plus interactif. Des améliorations spécifiques peuvent être réalisées sur son système primaire de remise de documents, sa fonction d'archivage et ses caractéristiques visant à la sensibilisation. Un bon site ne doit pas seulement être bien conçu, mais il doit également être mis à jour. Sa gestion et sa mise à jour sont des aspects prioritaires. Des activités semblables ont été proposées dans le cadre du projet FEM relatif aux voies de migration et des partenaires tels que Wetlands International et le Bureau Ramsar seront également consultés pour obtenir des conseils et parvenir à des actions communes afin d'éviter le chevauchement des tâches.

- Élaborer une stratégie pour la gestion du site Web
- Engager un consultant pour sa reconception
- Engager un gestionnaire du site
- Le Secrétariat se chargera du téléchargement quotidien.

Activité 4.2. Publication régulière du Bulletin de l'AEWA

Les gens ont besoin de demeurer informés et, dans l'aire de travail de l'AEWA, tout le monde n'a pas facilement accès à l'Internet et au courrier électronique. Le Bulletin actuel est très



apprécié et a fait ses preuves. On pourrait toutefois améliorer sa régularité, ainsi que les apports régionaux et les langues utilisées. Pour des raisons pratiques, la fréquence du Bulletin ne sera pas augmentée, mais il sera complété par une mise à jour mensuelle électronique qui ne sera pas imprimée. Ceci accroîtra également la faculté de réponse face à des questions importantes pouvant surgir sur la conservation des voies de migration.

- Publication régulière de deux numéros par an, sous forme imprimée et en format PDF sur le site Web
- Nouvelles brèves mensuelles au format PDF sur le site Web et envoyées à la liste d'adresses électroniques
- Numéros spéciaux sur des questions techniques une fois par an
- Introduction d'articles dans les langues importantes : Arabe, Russe, etc.

Activité 4.3. Initier et fournir l'infrastructure nécessaire à la e-discussion

Tout comme pour l'Activité 4.1, des activités identiques ont été proposées dans le cadre du projet FEM relatif aux voies de migration. Le fait de consulter le responsable du projet FEM permettra de mettre sur pied un Plan d'action commun afin d'éviter le chevauchement des tâches.

- Établir une liste d'adresses électroniques
- L'utiliser pour les communiqués et informer les membres des changements intervenus sur le site Web
- Inclure un forum de discussion sur le site Web
- Lancer un débat sur le besoin de groupes de travail thématiques/ régionaux

Activité 4.4. Élaborer des lignes directrices pour l'adhésion

Les Parties contractantes tout comme les États de l'aire de répartition envisageant de devenir Partie à l'Accord ont fait savoir que les procédures d'accession à l'AEWA ne sont pas seulement longues mais également compliquées.

- Élaborer des Lignes directrices relatives aux procédures d'accession (en Anglais, Français, Russe et Arabe) et les diffuser auprès des États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore Partie contractante à l'AEWA

Activité 4.5 : Élaborer des outils permettant d'accroître la sensibilisation au niveau national

Le Secrétariat de l'AEWA souhaite fournir aux Parties contractantes des outils leur permettant d'accroître la sensibilisation des différentes Parties prenantes dans les États de l'aire de répartition. Il ne possède toutefois ni la capacité ni les connaissances lui permettant d'élaborer ces outils pour un grand nombre de pays, de problèmes et de contextes culturels très divers. Dans la mesure de ses capacités, le Secrétariat peut proposer un set de base comprenant du matériel d'information sur l'AEWA sous forme électronique pouvant être reproduit, traduit et adapté en fonction des besoins locaux. Ce set de base se composera du matériel existant sur l'AEWA. On fera également appel à Ramsar et au projet FEM relatif aux voies de migration pour obtenir des conseils et éviter de refaire le même travail. La composition de ce set sera modulable et pourrait comprendre :

- La préparation d'un set de composition flexible et adaptable que les utilisateurs peuvent adapter à leurs besoins, comprenant :
 - Une brochure de l'AEWA
 - Une affiche de l'AEWA
 - Un auto-collant de l'AEWA
 - Une présentation PowerPoint sur l'AEWA
 - Le texte de l'Accord
 - Les Lignes directrices d'adhésion

- La préparation d'une stratégie de distribution de ce set, identifiant :
 - o Un planning de la distribution
 - o Une aide régionale pour assurer la distribution au niveau national et local
 - o Des tactiques sur la façon de présenter l'AEWA par le biais d'autres organisations « dans votre pays »
 - o La rédaction de communiqués de presse et une stratégie pour leur diffusion



4. Stratégie de financement

Une faible part des fonds destinés à la communication est assurée par le biais du budget provenant des contributions des Parties contractantes. Avec l'élaboration de cette stratégie de communication, ces Parties ont reconnu l'importance de la communication. Toutefois, une approche plus stratégique et structurelle dans ce domaine exige également une garantie plus structurelle et plus substantielle des fonds. Le Secrétariat aura besoin de rechercher des moyens de financer la mise en œuvre de la stratégie.

- Assurer et accroître les fonds structurels par le biais des contributions des adhérents pour le financement du Plan d'action triennal
- Inclure le Plan d'action (ou certains de ses éléments) aux Priorités internationales de mise en œuvre de l'AEWA 2006-2009 afin de motiver les Parties contractantes à verser des contributions volontaires aux fins de la stratégie de communication de l'AEWA
- Chercher des possibilités de financement dans les régions, entre autres lors des réunions régionales, afin d'aider à la mise en œuvre des Plans d'action régionaux de communication prévus (voir Activité 2.1)
- Chercher des possibilités avec les donateurs et les personnes/organisations partageant les données (parmi les Parties contractantes, les conventions apparentées et les ONG) sur la façon dont ces relations peuvent être accrues et stabilisées sur une plus longue période
- Explorer et confirmer plus avant et de façon spécifique les possibilités identifiées d'organisation conjointe d'activités avec le projet FEM sur l'itinéraire de migration afin de réaliser des économies au niveau de la mise en œuvre

5. Procédure de révision

L'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie de communication devra être régulièrement révisée. Le Secrétariat devra affiner le produit révisé pour ajuster sa capacité et le planning des séquences. L'idéal serait que cette révision ait lieu à différents niveaux :

- L'Administrateur stagiaire titulaire (JPO) contrôlera deux fois par an, en coordination avec le Secrétaire exécutif de l'AEWA, la mise en œuvre de la stratégie et présentera annuellement au Comité permanent son rapport sur les progrès réalisés
- En outre, une évaluation à moyen terme et une évaluation finale du Plan d'action triennal seront préparées pour le Comité permanent
- Les représentants régionaux évalueront la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la communication (produit sous l'Activité 2.1) en coordination avec les correspondants locaux régionaux de l'AEWA en matière de communication et présenteront annuellement au Comité permanent leur rapport sur les progrès réalisés.



6. Plan d'action pour la communication

Le présent document est la version définitive de la Stratégie de communication de l'AEWA. Le Secrétariat a opté pour un processus de consultation graduelle. La stratégie a été examinée et améliorée au cours d'un atelier organisé en marge de la Conférence sur les voies de migration qui s'est tenue à Édimbourg en avril 2004. Après de plus vastes consultations qui ont eu lieu entre les parties intéressées de l'AEWA durant les mois suivant la conférence, cette stratégie a été développée plus avant.

Un Plan d'action de mise en œuvre ainsi qu'un budget ont été ajoutés pour une durée de 4 ans. Pour une plus grande flexibilité d'utilisation, ce Plan d'action est présenté dans un document séparé.

En novembre 2004, la stratégie finale et le Plan d'action ont été présentés au Comité permanent de l'AEWA, qui les a adoptés et a décidé à son tour de les soumettre pour adoption à la Réunion des Parties à Dakar, Sénégal, en novembre 2005.

Le Secrétariat de l'AEWA souhaite remercier toutes les personnes ayant contribué à ce projet pour le temps consacré et les précieuses remarques, qui ont grandement aidé à améliorer cette stratégie.



7. Liste des abréviations

ACCOBAMS	Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
ASCOBANS	Accord relatif à la conservation de petits cétacés en Mers du Nord et Baltique
BI	Birdlife International
CDB	Convention sur la diversité biologique
CFFA	Conservation de la flore et de la faune arctiques
CIC	Conseil international de la Chasse et de la Conservation du Gibier
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices
EU	Union européenne
EUROBATS	Accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
MOP	Réunion des Parties
ONG	Organisation non gouvernementale
OMPO	Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental
StC	Comité permanent
TC	Comité technique
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
WI	Wetlands International



ANNEXE 1 : LES PARTENAIRES DE LA COMMUNICATION

En tant que convention, l'AEWA a disposé de nombreuses Parties contractantes et partenaires actifs dans le domaine de la conservation des voies de migration. Bien que non exhaustive, la liste ci-dessous décrit brièvement les principaux partenaires de l'AEWA, ainsi que leur lien éventuel avec la stratégie de communication de l'AEWA.

La Convention sur les espèces migratrices

La Convention sur les espèces migratrices ou CMS (Bonn, 1979) traite de la conservation globale des espèces migratrices. L'Annexe 2 de la convention énumère les espèces pour lesquelles une action coordonnée s'impose pour assurer le maintien des populations. Cet objectif est réalisé par le biais d'Accords internationaux entre les États parmi lesquels l'AEWA représente l'accord le plus large. Convention Mère de l'AEWA, la CMS en partage les buts et les objectifs ainsi que l'infrastructure. La CMS et l'AEWA se répartissent les fonctions importantes de représentation et joignent régulièrement leurs efforts au niveau de la communication.

La Convention de Ramsar sur les zones humides

La Convention de Ramsar sur les zones humides (1971) est l'une des plus anciennes conventions internationales environnementales. L'utilisation judicieuse des zones humides se situe au cœur de son programme, ainsi que les relations des individus avec les zones humides et le fonctionnement de ces dernières. La convention a introduit l'acronyme CESP : *Communication, Education and Public Awareness* (Communication, Éducation et Sensibilisation du public). Ramsar travaille avec un réseau de Correspondants CESP à la fois au niveau des gouvernements et des ONG, et possède un site Web interactif très apprécié par le biais duquel il offre de coopérer plus étroitement avec l'AEWA.

La Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique (CBD) est consacrée à tous les écosystèmes du monde. La CBD a signé un Mémoire de coopération et a convenu d'un programme de travail commun avec la CMS (la Convention-mère de l'AEWA). En outre, la Convention des Parties à la CBD a demandé à son secrétaire exécutif d'élaborer une proposition pour l'intégration des espèces migratrices dans le programme de travail de la CBD. Suite à la Convention de Ramsar, la CBD a adopté le terme de CESP dans son texte officiel en 2001.

La CITES

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou CITES est un accord international passé entre gouvernements. Son objectif est d'assurer que le commerce international de spécimens d'animaux ou de plantes sauvages ne menace pas leur survie. Tout comme la conservation des voies de migration, le commerce des animaux et des plantes sauvages traverse les frontières nationales. De ce fait, pour protéger certaines espèces de la surexploitation, une coopération internationale est nécessaire. Comme la CMS, la CITES est administrée par le PNUE.

La Convention de Bern

Le Conseil de la Convention européenne sur la Conservation de la vie sauvage européenne et de son milieu naturel – mieux connue sous le nom de Convention de Bern – a pour objectif de conserver la flore et la faune sauvages et leurs habitats naturels, notamment ceux qui requièrent la coopération de plusieurs États, et de promouvoir ce type de coopération. Par rapport à la CMS et à l'AEWA, l'accent est tout particulièrement mis sur les espèces menacées et vulnérables, y compris les espèces migratrices menacées et vulnérables.

La Conservation de la flore et de la faune arctiques

La Conservation de la flore et de la faune arctiques ou CFFA est un Groupe de travail du Conseil arctique. Sa mission est de conserver la biodiversité arctique et d'assurer l'utilisation durable des ressources vivantes de l'Arctique. La CFFA sert de forum aux professionnels de l'Arctique, aux représentants de ses habitants et aux pays et organisations jouant un rôle d'observateur, en vue de discuter et de prendre en main les problèmes relatifs à la conservation de l'Arctique circumpolaire.



Depuis 1992, la CFFA a sponsorisé plusieurs projets, y compris des estimations relatives à l'état de conservation des oiseaux migrateurs de l'Arctique.

Les Nations Unies

Administré par le PNUE, l'AEWA peut faire appel à ses différentes unités de communication, à savoir le PNUE Nairobi, où la Division de la Communication et de l'Information au Public (dotée d'une nouvelle stratégie au niveau du site et des publications) héberge le site Web du PNUE, ainsi que l'Unité d'information sur les conventions du PNUE/DEC (Genève) pour toutes les tâches concernant les sites Internet, les communiqués de presse, les brochures, la conception et la gestion.

L'Union européenne

Pour l'UE, le principal défi est de protéger l'environnement de façon durable à long terme dans le contexte d'une croissance économique continue. Le Programme d'action « Environnement 2010 : Notre avenir, Notre choix » énumère les quatre priorités thématiques : (1) s'attaquer au changement climatique et au réchauffement mondial ; (2) protéger les habitats naturels et la vie sauvage ; (3) prendre en main les questions relatives à l'environnement et à la santé et (4) préserver les ressources naturelles et gérer les déchets.

Le Conseil européen

Le Conseil est le principal organe décisionnel de l'Union européenne, au sein duquel les ministres des États membres se rencontrent. Durant leurs réunions au Conseil de l'Europe, les ministres de l'environnement des États membres de l'UE développent des accords politiques et édictent des Lignes directrices telles que les Directives Oiseaux et Habitats. Le Conseil est également responsable de la coordination et, au nom de la Communauté et de l'Union, il conclut des accords internationaux entre l'UE et un ou plusieurs état(s) ou organisation(s) internationale(s).

Wetlands International

Gerard Boere de Wetlands International (WI), l'un des pères fondateurs de l'AEWA, décrit ainsi le paradoxe de la Convention : « Les conventions sont conclues par des organisations gouvernementales et deviennent généralement opérationnelles grâce aux ONG ». WI est un partenaire important dans la mise en œuvre de l'AEWA, notamment en matière d'efforts de communication. Dans les prochaines années, cet organisme mettra en œuvre le *Projet FEM relatif aux itinéraires de migration* qui, par son volet concernant la communication, se concentrera sur des projets de démonstration destinés à monter les meilleures pratiques (1), sur les mécanismes de communication pour les gouvernements et les ONG (2) et sur les mécanismes d'échange au sein des sous-régions le long de l'itinéraire de migration et entre ces sous-régions (3). Ce projet tend également à améliorer la compréhension et la mise en œuvre de l'utilisation judicieuse des oiseaux d'eau migrateurs et des zones humides par les parties prenantes (4).

Birdlife International

Birdlife International est l'une des plus anciennes ONG œuvrant à la conservation des oiseaux et est l'un des principaux partenaires de mise en œuvre du *Projet FEM relatif aux itinéraires de migration*. Birdlife assiste à titre d'observateur semi-permanent aux réunions du Comité technique et du Comité permanent de l'AEWA. Elle dispose d'un solide réseau de partenaires et d'offices dans les régions, qui veillent également à plaider la cause de l'accession à l'AEWA.

Le CIC

Le Conseil international de la Chasse et de la Conservation du Gibier ou CIC mène par le biais de sa commission sur les oiseaux migrateurs ses propres recherches ou soutient des projets pertinents d'organisations poursuivant le même but, comme WI ou l'UICN. Le CIC est représenté aux conseils d'administration de ces organisations ainsi qu'au Comité technique de l'AEWA et à la CMS.

L'OMPO

L'organisation « Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental » (OMPO) est une organisation active dans la conservation des oiseaux migrateurs qui a son siège en France. L'OMPO est souvent en relation avec l'AEWA, notamment dans les États Baltes. Le Secrétariat a fait de l'OMPO l'ambassadeur de l'AEWA dans cette région.

L'UICN – L'Union mondiale pour la nature

La mission de l'UICN est « d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés du monde entier pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature, et d'assurer que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. » L'UICN rassemble plus de 1000 États et organisations. Répartis dans six commissions, des milliers de professionnels apportent



bénévolement leur contribution sous forme de conseils politiques et techniques, de surveillance, etc. La Commission de l'UICN pour l'Éducation et la Communication prend fait et cause pour la CEPA parmi les conventions et apporte son expertise pour le développement de la capacité dans ce domaine.

Les Parties contractantes

Une convention est aussi active que ses Parties contractantes. Dans le cas d'un Accord international de l'ampleur de l'AEWA notamment, les différences régionales requièrent des initiatives, une communication et des flux d'échanges d'informations régionaux. Le Secrétariat de l'AEWA peut fournir les instruments et les conseils nécessaires, et les pays doivent œuvrer à la mise en œuvre de la stratégie

